

Plan de lutte contre la violence et l'intimidation

Document explicatif à l'intention des parents

Dernière mise à jour : août 2026

Signaler un incident

En vertu de sa politique de «tolérance zéro», le Collège Saint-Joseph de Hull invite toute personne étant victime ou témoin d'un acte de violence ou d'intimidation à communiquer avec la direction le plus rapidement possible. Pour ce faire, les élèves et les parents peuvent s'adresser à :

Madame Catherine Desjardins
Directrice des services aux élèves
819-776-3123, poste 211
eleves@collegestjoseph.ca

Madame Brianna Freeman
Technicienne en éducation spécialisée
819-776-3123, poste 218
tes@collegestjoseph.ca

Soyez assurés que les plaintes seront traitées avec discrétion et confidentialité.
Merci de contribuer à la santé de notre école et ainsi de favoriser le bien-être et la réussite scolaire des élèves.



Ressources disponibles

Policiers éducateurs	Agent Martin Laganière	819-243-2345, p. 1719
Fondation Jasmin Roy	www.fondationjasminroy.com	514-393-8772
CISSSO – Urgence sociale	ciyss-outaouais.gouv.qc.ca	811, option 2
Ligne Parents	www.ligneparents.com	1-800-361-5085

Le Collège St-Joseph de Hull évalue annuellement les effets de ses activités de prévention et d'intervention en matière d'intimidation et de violence. Les mesures adoptées et mises en place ont pour objectif de s'adapter à la réalité et aux besoins des élèves.

Le succès d'un programme de prévention et d'intervention contre l'intimidation et la violence passe inévitablement par une collaboration fluide entre l'école et les parents. Unissons nos forces afin d'offrir aux élèves le milieu sain et sécuritaire qu'elles méritent!

Mise en contexte

Selon l'article 63 de la loi sur l'enseignement privé, l'établissement [...] doit offrir un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire de manière à ce que tout élève qui le fréquente puisse y développer son plein potentiel, à l'abri de toute forme d'intimidation ou de violence. À cette fin, l'établissement doit adopter un plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

Prise de position du Collège St-Joseph de Hull

Au Collège St-Joseph de Hull, toutes les élèves ont le **droit** d'évoluer dans un milieu **sain** et **sécuritaire**. Nous encourageons les élèves à déclarer tout acte d'intimidation et de violence et nous nous engageons à intervenir le plus rapidement possible. Le Collège St-Joseph de Hull fonctionne selon le principe :

« Tolérance : Zéro / Intervention : 100 % »



Que fait l'école lorsqu'un incident est signalé?

Au moment même où un acte est constaté

- S'assurer du bien-être et de la sécurité des élèves (victime, auteure, témoin);
- Vérification des faits et rencontre des élèves impliquées par le directeur des services aux élèves ou la technicienne en travail social;
- Communication avec les parents concernés.

Mesures de soutien et d'encadrement

- Accompagnement offert à la victime et à l'auteure afin d'apporter soutien, aide, encadrement et de suggérer des comportements alternatifs;
- Rencontre de médiation, au besoin;
- Suivi au cours des semaines suivantes pour vérifier les répercussions des interventions réalisées;
- Implication du policier éducateur, au besoin;
- Communication avec les parents.

Sanctions possibles

- Retrait de l'activité ou du cours pour une durée variable;
- Réparation, correction, excuses verbales ou écrites;
- Retenue à l'interne ou suspension à l'externe;
- Perte du privilège de réinscription / expulsion du Collège;
- Rencontre parents/enfant/école.